



### LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Il est proposé à toutes les femmes :

- > **entre 25 et 29 ans** : tous les 3 ans, le test de dépistage est réalisé par examen cytologique ou examen des cellules prélevées lors du frottis du col de l'utérus ;
- > **entre 30 et 65 ans** : tous les 5 ans, le test de dépistage est le test HPV-HR ou détection des virus HPV (Human papillomavirus) à Haut Risque.

### LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Il concerne toutes les femmes entre 50 et 74 ans, sans symptômes et n'ayant pas de facteurs de risque particuliers de cancer du sein, autre que leur âge. Ce dépistage est à effectuer tous les 2 ans.

### LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Ce dépistage permet à tous les hommes et femmes entre 50 et 74 ans, de bénéficier d'un test de dépistage du cancer colorectal par la recherche de sang dans les selles. La remise du test peut être faite par le médecin ou le pharmacien. Ce dépistage est à effectuer tous les 2 ans.



**Pour améliorer la participation au dépistage organisé, prochainement le médecin traitant aura la liste de ses patients éligibles au dépistage sur Amelipro.**

### LA VACCINATION

Pour les adultes, un **rappel DTP** est nécessaire **tous les 20 ans** : à 25 ans, 45 ans, 65 ans, puis tous les 10 ans à partir de 65 ans.  
La **vaccination contre la grippe** et le **Covid 19** est recommandée pour les personnes âgées de **65 ans et plus**.

Toutes les informations sont sur le site :



### L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ DANS LES CES

Proposé aux assurés sociaux du régime général et totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, l'EPS s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention. Il est destiné en priorité aux **personnes éloignées du système de santé et en situation de précarité**, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier réalisé par le médecin traitant, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme les dépistages des cancers par exemple. L'EPS permet de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé.

Cet examen est réalisable au Centre d'examen de santé de la CPAM des Deux-Sèvres.

**La prise de rendez vous** s'effectue directement sur le site : <https://centredexamensdesante.cnam79.fr/>

### Centre d'Examens de Santé et de Prévention

LE SITE WEB DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES DEUX-SÈVRES DEDIE À LA PRÉVENTION EN SANTÉ

### L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DANS LES CES

Au Centre d'Examens de Santé de Niort, 2 programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) sont proposés :

- > **"Bien vivre avec son diabète"**, il s'adresse aux patients diabétiques de type II ;
- > **"Mon coeur c'est pour longtemps"**, il s'adresse aux patients hypertendus présentant des facteurs de risques cardiovasculaires.

Il existe deux possibilités pour intégrer l'un des programmes d'ETP :

- > à l'issue de votre Examen de Prévention en Santé, par un médecin ou une infirmière,
- > sur proposition de votre médecin traitant.

### UN ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ AUX SENIORS ASSURÉS À LA RETRAITE DEPUIS 6 À 12 MOIS

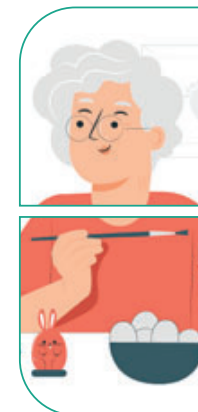
Le rendez-vous prévention jeune retraité s'adresse en priorité aux personnes les plus à risque en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques et de leur consommation de soins.

Le rendez-vous prévention jeune retraité est mis en place dans les Centres d'Examens de Santé et vise les objectifs suivants :

- > **repérer et dépister** les troubles sanitaires et sociaux interférant avec le passage à la retraite et le vieillissement (souffrance psychique, isolement...);
- > **offrir aux jeunes retraités** un lieu/un temps d'échanges (approche globale) avec un médecin et d'autres professionnels de santé, sur leur mode de vie, leurs interrogations, et leur permettre d'exprimer leurs éventuel

les préoccupations ; valoriser les éléments positifs repérés ;

- > **identifier les ressources avec la personne** pour lui permettre de s'inscrire ou se réinscrire dans un parcours de soins coordonnés par le médecin traitant ;
- > **proposer une orientation** dans le système de santé pour des prises en charge médicales et/ou éducatives adaptées et éventuellement un suivi.



**mon ESPACE SANTÉ**

- Une rubrique Prévention

- Un calendrier vaccinal